

Le 21 septembre 2017

L'honorable Judy A. Sgro, C.P., députée
Présidente
Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Le rôle du gouvernement fédéral à l'égard des infrastructures en plomb au Canada

Madame,

Je vous remercie de nous donner l'occasion de présenter des commentaires dans le cadre de l'étude du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités sur la présence de plomb dans l'eau potable.

L'approvisionnement en eau potable salubre revêt une importance capitale pour nos membres. Les installations municipales de traitement des eaux fonctionnent tous les jours et font en sorte que les Canadiens ont confiance en la qualité et en l'innocuité de l'eau du robinet.

Les municipalités sont conscientes des problèmes associés aux infrastructures hydrauliques contenant du plomb et travaillent de manière proactive depuis de nombreuses années afin de remplacer les conduites de branchement en plomb. Voici une liste partielle des municipalités qui ont mis en place des programmes complets de remplacement des conduites de branchement en plomb : Brandon, Manitoba, Brantford, Ontario; Gatineau, Québec; Guelph, Ontario; Halifax, Nouvelle-Écosse; Hamilton, Ontario; London, Ontario; Montréal, Québec; Ottawa, Ontario; Regina, Saskatchewan; Saskatoon, Saskatchewan; St. Thomas, Ontario; Thunder Bay, Ontario; Toronto, Ontario; Welland, Ontario; et Winnipeg, Manitoba.

La FCM ne possède aucune estimation fiable du nombre de conduites de branchement en plomb toujours utilisées au Canada. Généralement, compte tenu de l'âge des infrastructures à l'échelle du pays, le problème est plus important dans l'Est du Canada. Par le passé, des villes comme Vancouver et Lethbridge ont réussi à remplacer toutes les conduites de branchement en plomb. Edmonton et Calgary ont instauré des programmes de remplacement des quelques conduites de branchement en plomb toujours présentes. Entre-temps, en 2012, Toronto estimait qu'il y avait toujours quelque 65 000 conduites de branchement en plomb utilisées dans la ville. Halifax estime qu'il reste environ 10 000 conduites de branchement en plomb privées sur son territoire.

Un des plus grands problèmes en ce qui concerne le remplacement des conduites de branchement en plomb : la division entre les infrastructures publiques et privées. Les responsabilités pour les conduites de branchement en plomb (les conduites reliant les conduites d'eau municipales et les maisons, entreprises et institutions privées) passent de la municipalité

au propriétaire à la limite de la propriété. Actuellement, les municipalités n'ont pas la capacité juridique d'obliger les propriétaires à remplacer leur partie de la conduite de branchement en plomb.

Les municipalités ont agi de manière proactive pour aviser les propriétaires du moment où les infrastructures hydrauliques municipales seraient remplacées dans leur rue, et de nombreuses municipalités offrent divers programmes de financement pour aider les propriétaires à payer le coût initial de remplacement de la partie privée de la conduite. Les coûts varient d'une municipalité à l'autre, tout comme le contexte local, mais, en général, le remplacement de la partie privée de la conduite de branchement en plomb coûte 5 000 \$, tandis que celui de la partie publique de la conduite coûte 10 000 \$.

Depuis longtemps, la FCM exhorte le gouvernement fédéral à travailler en partenariat avec les municipalités afin de s'attaquer collectivement au problème des infrastructures publiques vieillissantes au Canada. En mars, lorsque le gouvernement fédéral a déposé le budget de 2017, la FCM et ses municipalités membres ont félicité le gouvernement d'avoir réalisé des investissements historiques dans les infrastructures publiques. En soutenant les efforts visant à moderniser les infrastructures hydrauliques vieillissantes, la phase 2 du plan gouvernemental Investir dans le Canada pourrait aider les municipalités à continuer de remplacer les conduites de branchement en plomb.

La FCM encourage le gouvernement fédéral à s'assurer que le coût de remplacement des conduites de branchement en plomb sera admissible lors de la deuxième phase du plan d'infrastructure du gouvernement fédéral. Les municipalités comptent sur le financement de la phase 2 pour se pencher sur toute une gamme de priorités liées aux infrastructures hydrauliques, notamment le respect du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (dont le coût est estimé à 18 milliards de dollars), la modernisation des réseaux d'assainissement mixtes et les mesures pour rendre les infrastructures hydrauliques plus résilientes face aux changements climatiques. Pour accélérer le remplacement des conduites en plomb, il faudra que le gouvernement fédéral verse des fonds additionnels, qui viendront s'ajouter aux sommes promises pour l'eau potable et les eaux usées dans le budget de 2017.

Finalement, la FCM encourage aussi le Comité à se pencher sur la manière dont les fonds sont attribués pour le remplacement des conduites de branchement en plomb privées, et à étudier des approches nouvelles et novatrices pour aider les propriétaires à payer le remplacement de leur partie des conduites de branchement en plomb.

Je vous remercie de prendre le temps d'étudier cette importante question. Veuillez communiquer avec Hardave Birk à hbirk@fcm.ca si vous avez des questions ou si nous pouvons vous aider davantage dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Présidente
Jenny Gerbasi
Mairesse suppléante

Ville de Winnipeg,
Manitoba

Première vice-présidente
Sylvie Goneau
Conseillère
Ville de Gatineau, Québec

Deuxième vice-président
Bill Karsten
Conseiller
Municipalité régionale de
Halifax, Nouvelle-Écosse

Troisième vice-président
Garth Frizzell
Conseiller
Ville de Prince George,
Colombie-Britannique

Président sortant
Clark Somerville
Conseiller
Municipalité régionale de
Halton, Ontario

Chef de la direction
Brock Carlton
Ottawa, Ontario

24, rue Clarence
Ottawa (Ontario)
K1N 5P3

Tél. : 613-241-5221
Télec. : 613-241-7440

www.fcm.ca

Depuis 1901